

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 00-03

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni dans le cadre d'une téléconférence tenue le 19 avril 2000. M. William Nitze, des États-Unis, présidait la séance, alors que M^{me} Norine Smith et M. José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. M. Jonathan Plaut représentait le CCPM et la directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. L'adjointe au secrétaire du Conseil, M^{me} Julie-Anne Bellefleur, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat participaient également à cette séance.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour adopté figure à l'annexe A.

Point 2 Adoption du compte rendu sommaire de la dernière session

L'examen de ce point est reporté à la prochaine session des représentants suppléants.

Point 3 Session ordinaire du Conseil de 2000

Les États-Unis confirment que la VII^e session ordinaire du Conseil se tiendra au Sheraton Grand Hotel DFW, à l'aéroport de Dallas, au Texas.

Les représentants suppléants examinent l'ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire, ainsi que le programme général et la formule retenue pour les réunions et activités parallèles. Ils conviennent de prolonger d'une demi-heure l'ouverture officielle de la session en présence du public, le 12 juin, afin de donner lieu au compte rendu de la directrice exécutive et à des exposés spéciaux, par des spécialistes de l'extérieur, sur les réalisations de la CCE. Ils conviennent également que le Secrétariat transmette les invitations aux orateurs spéciaux. Les représentants suppléants demandent au Secrétariat de restructurer l'ordre du jour et le programme d'activités provisoires en fonction de la présente discussion. Le Canada offre de faire des suggestions quant à la manière de rédiger les annonces.

Le représentant du CCPM incite les Parties à convenir, avant la séance ordinaire du Conseil de juin, d'un processus destiné à examiner les communications de citoyens en suspens, visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, au sujet desquelles le Conseil est censé décider si le Secrétariat doit constituer un dossier factuel. Les Parties mentionnent qu'elles veilleront à ce que le Conseil prenne une décision sur toutes les communications en suspens avant la séance de juin.

Point 4 Autres questions

Aucune autre question ne fait l'objet d'un examen sous ce point.

Point 5 Prochaines sessions des représentants suppléants

Une session ordinaire des représentants suppléants se tiendra le 9 mai afin de parachever les préparatifs de la session ordinaire du Conseil et de se pencher sur des questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Les représentants suppléants conviennent également de tenir une réunion des Parties sur des questions relatives aux articles 14 et 15 et d'étudier avec leurs homologues des affaires étrangères la possibilité d'inclure ou d'inviter ces derniers à cette réunion prévue pour le mois de mai 2000, à Montréal.

Le représentant du CCPM mentionne, au nom du Comité, que la réunion privée avec des fonctionnaires des affaires étrangères de chaque Partie va à l'encontre des impératifs de transparence mis de l'avant par le CCPM et le public.

Point 6 Levée de la séance

Le président lève la séance.

Rédigé par Julie-Anne Bellefleur
Adjointe au Secrétaire du Conseil

ORDRE DU JOUR
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 00-03

Tenue sous forme de téléconférence, le mercredi 19 avril 2000, de 12 h à 13 h (hne)
(11 h à 12 h, heure du Mexique).

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 3 Session ordinaire du Conseil 2000
- Point 4 Autres questions
- Point 5 Prochaine session des représentants suppléants
- Point 6 Levée de la séance

**SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 00-03
ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR**

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 14-04-00) C/C.01/00-03/AGEN/01/Rev.2

Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions 00-02 des représentants suppléants. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session n° 00-02 (distribué le 18-02-00) C/C.01/00-02/SR/01/Rev.2

Point 6 Session ordinaire du Conseil 2000

Les Parties sont invitées à entamer les discussions relatives à la préparation de la VII^e session ordinaire du Conseil prévue les 12 et 13 juin 2000 aux États-Unis. Le pays hôte (États-Unis) est censé confirmer le lieu de cette session ordinaire.

Les Parties sont également conviées à échanger leurs points de vue sur l'ordre du jour provisoire, la liste des annonces éventuels et le programme général.

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour provisoire (distribué le 17-04-00) C/00-00/AGEN/01/Rev.4
- b) Liste des décisions et des annonces possibles (distribué le 14-04-00) C/00-00/DISC/01
- c) Programme générale (distribué le 17-04-00) C/00-00/PROG/01/Rev.9
- d) Programme des événements ouverts aux participants (distribué le 17-04-00) C/00-00/PROG/02/Rev.4
- e) Plan de déroulement des sessions et des activités parallèles (distribué le 17-04-00) C/00-00/PLAN/02/Rev.1
- f) Chemin critique (distribué le 14 04-00) C/00-00/PLAN/01/Rev.5
- g) Note de service de la présidente du CCPM aux représentants suppléants en date du 21 janvier 2000 (distribuée le 21-01-00)

- h) Recommandation 99-12 du CCPM : Méthodes pour améliorer la partie publique de la session ordinaire du Conseil

Point 4 Autres questions

Au moment d'établir le présent ordre du jour, le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point.

DOCUMENT : Aucun

Point 5 Prochaine session des représentants suppléants

Selon le projet de calendrier des sessions pour l'an 2000, la prochaine session des représentants suppléants se tiendra à Montréal les 8 et 9 mai 2000.

Selon la politique révisée de la CCE relative aux services d'interprétation lors des réunions, les représentants suppléants sont invités à évaluer les besoins en terme d'interprétation pour la session du 8 et 9 mai et indiquer s'il serait opportun de renoncer au service d'interprétation, dans l'une ou l'autre des langues officielles de la CCE, pour cette réunion.

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions des représentants suppléants (distribué le 27-03-00)

C/C.01/99-11/PLAN/01/Rev.8

Point 12 Levée de la séance

Le président est invité à lever la séance.